Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 131 (1986)

Heft: 3

Artikel: Danger croissant d'attaque surprise : pierre de touche pour notre armée

Autor: Däniker, Gustav

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344678

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Danger croissant d'attaque surprise – pierre de touche pour notre armée

adaptation française d'un article du divisionnaire Gustav Däniker

On peut admettre qu'un conflit en Europe n'est guère possible sans que nos autorités en soient informées à temps. En effet, pour avoir des chances de succès, l'agresseur éventuel est dans l'obligation de concentrer des forces importantes dont la présence ne saurait échapper à l'attention des autorités concernées et des médias du monde entier.

La prudence exige cependant de vérifier avec soin l'interprétation des mouvements de troupes constatés au-delà de nos frontières (s'agit-il simplement de manœuvres terrestres ou aériennes, de la préparation réelle d'une attaque massive ou seulement d'une action de déception?).

La surprise stratégique d'aujourd'hui

Selon la doctrine soviétique actuelle, la surprise stratégique peut intervenir soudainement en tous temps grâce aux moyens psychologiques et politiques (par exemple contre un pays dont la préparation militaire est jugée faible, etc.).

Par ailleurs, l'accumulation des actes du terrorisme international peut avoir des répercussions incalculables sur les structures politique et militaire d'un Etat. Simultanément, on assiste à la création de grandes unités instruites spécialement qui sont destinées à profiter de la situation d'insécurité. Dans ce genre d'action tous les moyens sont bons, quitte à bafouer les règles du droit international public.

Qu'en est-il de notre défense?

Notre Etat court des dangers réels auxquels l'opinion publique n'attache pas une attention suffisante dans la mesure où certains milieux interprètent mal les décisions prises dans les différents scénarios imaginés comme thèmes d'exercice. Il importe cependant que l'autorité s'oppose à ce nouveau type de danger, sans rapport avec le service d'ordre. Le peuple devra désormais s'habituer à ce que des missions inédites soient confiées à l'armée, par exemple la protection soudaine et rapide d'installations de commandement ou de points névralgiques de notre défense (aérodromes, nœuds routiers ou centres de télécommunications ou même zones du dispositif de mobilisation).

Dans ses lignes directrices pour la conduite de la politique gouvernementale pour la période 1983-1987, le Conseil fédéral souligne la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires à assurer la sécurité permanente du pays contre les effets de la guerre secrète. C'est ainsi que certains éléments de l'armée seront alertés dans

des délais très brefs afin d'être prêts à l'engagement dans les meilleurs délais.

Contre-mesures de l'armée

Depuis quelques années, ce genre d'alarme fait l'objet d'un entraînement particulier. Le chef d'état-major de l'instruction opérative est habilité à déclencher soudainement de telles alarmes sur la base d'éléments fournis par notre service de renseignements. Selon la situation, certaines troupes désignées à l'avance et déjà en service, l'escadre de surveillance, le corps des gardes-fortifications et d'autres formations sont désormais mis en état d'alerte. En cas de nécessité, d'autres troupes sont appelées à la rescousse, telles que: écoles de recrues et de cadres dans la mesure où ces personnels sont jugés opérationnels. Les munitions touchées, ces troupes font mouvement vers leurs nouveaux secteurs d'engagement. Les EM réduits des corps d'armée, divisions et brigades concernés les accueillent et dirigent les opérations. Si la menace devient particulièrement critique, les premiers éléments mis en place couvrent les opérations de mobilisation de l'armée et créent ainsi des conditions favorables à son engagement.

Nécessaire évolution des esprits

Le «Front» s'est ainsi rapproché de notre pays et notre armée risque d'être confrontée à des missions nouvelles d'une heure à l'autre. Aussi l'entraînement permanent à la défense combinée est-il impératif. Informés à l'avance d'un éventuel engagement inédit et soudain, les militaires concernés doivent s'attendre à une entrée en service perturbée et à une mobilisation dont le déroulement ne correspond pas au schéma habituel. Il en est de même des EM réduits mentionnés. Dans de telles hypothèses, il peut arriver que le programme du CR devienne caduc pendant 24 ou 48 heures au plus. Une unité alignée pour l'inspection peut être alarmée séance tenante et se voir confier une mission à remplir dans les meilleurs délais dans le massif du Saint-Gothard.

L'EM de direction de ce genre d'exercice n'intervient pas dans son déroulement, sauf pour éviter d'éventuelles frictions entre militaires et civils. En créant la situation, il donne le cadre d'ensemble et se contente d'observer attentivement le déroulement des opérations menées en conduite libre. Il lui incombe de mettre un terme aux actions en cours lorsque la mission est remplie ou que le temps prévu est atteint. Dès lors les troupes reprennent le chemin de leurs cantonnements de CR.

Les exercices d'alarme qui ont eu lieu jusqu'ici ont créé un certain nombre de problèmes qu'il est possible de résoudre, mais l'armée dans son enemble en tire un réel profit, car les chefs et la troupe sont appelés à s'engager avec motivation dans des tâches nouvelles dont l'utilité n'est pas à démontrer. Les expériences font

ressortir l'excellente collaboration entre les autorités civiles et militaires. Seule une minorité s'interroge sur la valeur de telles dispositions sans se rendre compe que, pour être efficace, notre doctrine de dissuasion exige un solide degré de préparation à un engagement inconditionnel afin de garantir la mission de protection du peuple et de l'Etat. Il est évident que ce type d'exercice dont le but est de réagir contre de nouvelles menaces doit être limité à la mesure de nos possibilités, mais il n'est pas question d'y renoncer. Si elle est apte à maîtriser cette situation, l'armée de milice apportera d'une manière générale la preuve irréfutable de sa valeur.

Symposium 1986 du CHPM

Vendredi 2 et samedi 3 mai au Pavillon de Recherches Général Guisan, Pully

Programme prévu:

- 1. Mathieu Schiner, cardinal et homme de guerre, (colonel EMG Reichel, Morges).
- 2. Pour une étude de la morphologie du combat: Quelques jalons espagnols à l'aube des temps modernes, (prof. René Quatrefages, Montpellier).
- 3. L'erreur de commandement observée par le général de Warnery pendant la guerre de Sept-Ans, (capitaine EMG Michel Chabloz, Lutry).
- 4. Présentation d'un manuscrit inédit de Jomini acquis par le CHPM, (Directeur scientifique du CHPM).
- 5. Das Corpus Helveticum im 18. Jahrhundert in ausländischer Sicht eine Militärrepublik? (Martin Pestalozzi, Aarau).
- 6. Présentation d'un document: « Rapporto No 15 del 1891 riguardante il sistema di difesa della Svizzera e misure preparatorie per il tempo di guerra»

Inscription auprès de M. C. Bonard, 10, rue des Chaudronniers, 1204 Genève